



PREFETE DES HAUTES-ALPES

N° 2011-11-9

bureau de la coordination
pour publication au RAA

Arrêté du 21 AVR. 2011
portant subdélégation de signature aux agents de la direction interdépartementale des routes Méditerranée
en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU le code du domaine de l'État ;
- VU le code de la route ;
- VU le code de la voirie routière ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services et organismes publics de l'état dans les régions et départements modifié par le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie;
- VU le décret du Président de la République du 11 novembre 2010 portant nomination de Madame Francine PRIME en qualité de préfète des Hautes Alpes ;
- VU le décret n° 2006-304 du 16 mars 2006 portant création des directions interdépartementales des routes ;
- VU l'arrêté ministériel n° 06.004058 du 23 juin 2006 portant nomination de M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée à compter du 1^{er} juin 2006 ;
- VU l'arrêté du 5 juillet 2006 portant organisation de la direction interdépartementale des routes Méditerranée ;
- VU l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) ;

130

ARRÊTE

ARTICLE 1

Dans le cadre des dispositions de l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS), en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, les délégations de signature qui lui sont conférées seront exercées par M. Denis BORDE, directeur adjoint en charge de l'exploitation et M. Philippe DE CAMARET, directeur adjoint en charge du développement.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions respectives, les décisions visées à l'article 1er de l'arrêté du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT, en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé attaché au Réseau National Structurant (RNS) aux agents de la DIRMED désignés dans l'annexe 1 selon les conditions de cette même annexe.

ARTICLE 3

La signature et la qualité du chef de service délégataire et des fonctionnaires délégataires devront être précédées de la mention suivante : "**Pour la Préfète des Hautes Alpes et par délégation**".

ARTICLE 4

Le directeur interdépartemental des routes Méditerranée est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Hautes Alpes.

21 AVR. 2011

Fait à Marseille le
Pour la Préfète des Hautes Alpes et par délégation
Le directeur interdépartemental des routes
Méditerranée

Alain Journeault

131

Annexe 1 à l'arrêté de subdélégation de signature DIR du 21 AVR. 2011
relatif au pouvoir de police et à la conservation du domaine public et privé attaché au RNS.

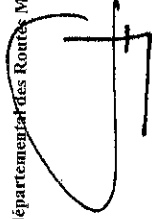
Référence : arrêté préfectoral du 6 décembre 2010 n° 2010-340-12 portant délégation de signature à M. Alain JOURNEAULT
directeur interdépartemental des routes Méditerranée en matière de police de circulation, conservation du domaine public et privé
attaché au Réseau National Structurant (RNS)

Département des Hautes Alpes

| SER | NOM PRENOM | FONCTION | A1 | A2 | A3 | A4 | A5 | B1 | C1 | C2 | C3 | C4 | C5 | D1 |
|------|-------------------|--|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| SPEP | LEKOUX Stéphane | Chef du SPEP | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * | * |
| SPEP | SIMEON Anne-Marie | Responsable du bureau administratif du SPEP | * | * | * | | * | | | | | | | |
| DADS | DELABELLE Gïltes | Chef du district (DADS) | * | * | * | | * | * | * | * | * | * | * | * |
| DADS | CLAUDON Bernard* | Adjoint du chef du DADS | * | * | * | | * | * | * | * | * | * | * | * |

*: en cas d'absence ou d'empêchement justifié du chef de district

Le Directeur Interdépartemental des Routes Méditerranée



Alain Journeauit